

Schweizerische Stiftung für die Hilfe an Straffällige und ihre Familien
Fondation suisses pour l'aide aux condamnés et à leurs familles
3000 Bern

Rapport annuel 2022

Conseil de fondation

Le Conseil de fondation a approuvé en séance du 20.06.2021 les affaires statutaires à lui soumises par le Conseil de fondation.

Prosaj (Schweiz. Vereinigung Bewährungshilfe und Soziale Arbeit in der Justiz) avait décidé en novembre 2021 de sa dissolution. Ainsi, les statuts devaient être adaptés et une nouvelle adresse devait être désignée.

Le siège de la fondation a pu être déplacé auprès de l'assistance de probation du canton de Berne, avec l'accord de celle-ci. Les statuts ont été modifiés et adaptés. Ces adaptations sont motivées point par point dans le procès-verbal du 20.6.2022. Des noms ont été modifiés sous l'angle linguistique d'une part, et des modifications organisationnelles ont été apportées d'autre part. Ainsi, la composition du Conseil de fondation par exemple a été adaptée, ainsi que les modalités de dépôt d'une demande de soutien. Les statuts actualisés ont été adoptés par le Conseil de fondation le 20.6.2022 et soumis pour approbation à l'autorité de surveillance des fondations. Ils ont été approuvés le 9.11.2022, et l'inscription au registre du commerce a été modifiée en conséquence.

En séance du Conseil de fondation du 20.6.2022, Esther Schöpfer a été élue au sein dudit Conseil de fondation, à l'unanimité. Elle a été également nommée en tant que membre du comité.

Comité

Le comité a siégé à 4 reprises durant l'exercice, soit les 28.2.2022, 20.6.2022, 22.8.2022. et 28.11.2022.

Silvia Kohler a assumé avec soin les tâches du secrétariat jusqu'au 31.12.2022. Depuis lors, cette tâche est à nouveau assumée par Barbara Ruckli, qui les avait déjà assurées par le passé durant plusieurs années. La passation a eu lieu en décembre 2022 à Berne. Les dossiers d'archives se trouvent temporairement auprès des services de probation et d'exécution des sanctions pénales du canton de Zurich.

Durant l'été 2022, nous avons pu accueillir pour la première fois en séance du comité Martin Wächter, du service de probation du canton de St-Gall. Il dispose de

connaissances professionnelles étendues et présentera sa candidature lors de la prochaine séance du comité.

Prêts, soutiens, remises de dettes et amortissements

Aperçu des demandes de soutien et des prêts durant l'exercice écoulé (entre parenthèses : exercice précédent):

Demandes déposées, au total:	6	(8)
Traitées par le comité:	6	(8)
Acceptées:	3	(5)
Retirées:	0	(1)
Refusées:	3	(0)
Complément demandés:	0	(2)
Montants de soutien à fonds perdus:	0	(1'480)
Remises accordées:	0	(0)
Amortissements:	0	(0)

Les demandes refusées portaient sur des objets ne correspondant pas aux buts de la fondation ou ne respectant pas les exigences réglementaires, et qui ne pouvaient ainsi pas être acceptés.

Durant l'exercice, 3 nouveaux prêts ont été accordés pour un montant total de CHF 53'842.-. Par ce moyen, des dettes pour un montant de CHF 283'405.- ont pu être remises. La valeur moyenne de remise s'élève ainsi à 19%.

Parallèlement, 4 prêts (An précédent: 1) pour un montant total de CHF 26'613.05 ont pu être clos. Au jour du bilan, 4 (An précédent: 5) prêts pour une valeur totale de CHF 45'730.35 sont actifs.

Diverses demandes (écrites et téléphoniques) ont dû être rejetées car ne correspondant pas aux buts de la fondation.

Durant l'exercice sous revue, les adaptations statutaires ont occasionné des dépenses extraordinaires en faveur de l'autorité de surveillance des fondations et du registre du commerce.

Regensdorf, le 9.5.2023

Nadia Rosero



Président de la fondation

Trad : lpa